

DECRET N° 2004-647 DU 24 NOVEMBRE 2004

Portant approbation des états financiers
de l'Office Béninois de Recherches
Géologiques et Minières (OBRGM) pour
l'exercice clos au 31 décembre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure - type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2004-151 du 29 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 99-281 du 31 mai 1999, portant approbation des statuts de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM) pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 novembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,

Grégoire LAOUROU

Kamarou FASSASSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC-2 CES 2-4 MFE 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI, 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 02 JO 1.